

## 5.

### Interactions : ce n'est plus aux femmes de réguler le système...

Aborder la question de la garde d'enfants à partir des temps sociaux a permis de souligner quelques conséquences à tirer de la complexité croissante des contraintes de la gestion locale. S'y ajoutent d'autres besoins de régulations, portant sur les subtils équilibres entre les exigences de divers **horizons de temps** : court terme (vitalité économique, emploi...), moyen terme (évolution des secteurs d'activité et des métiers, financement des retraites...), long terme (croissance démographique, développement durable...).

Il est de plus en plus couramment admis que de telles **régulations doivent être assumées** plus largement à ce niveau de la gestion publique. Or, aujourd'hui encore, le système est en grande partie régulé par les familles - c'est-à-dire en fait avant tout par les femmes. Cette situation ne saurait durer. Elle est remise en cause autant pour des questions d'**opportunité** (*est-il normal que les familles / les femmes portent l'essentiel de ce fardeau ?*) que d'**efficacité** (*le poids croissant de ce fardeau devient à ce point dissuasif que, si rien ne change, femmes et familles seront de moins en moins disposées à l'assumer, avec toutes les conséquences notamment démographiques qu'on peut redouter*). Là encore, la question de la garde d'enfant est au cœur de ces problématiques. Là encore, un dispositif original comme l'accueil en relais est porteur de réponses adaptées à cette nouvelle donne.

#### ● La famille au cœur des régulations, la femme variable d'ajustement

La conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale<sup>21</sup> comporte pour les familles des enjeux et difficultés que suggèrent les questions bien connues : veut-on/peut-on avoir des enfants ? Quand et combien ? Qui s'en occupera, comment ? Faut-il/peut-on travailler à plein temps ou à temps partiel ? Où se loger ? Quels arbitrages entre transport et logement ? Etc.

Depuis quelques années, ces questions se posent dans **un cadre élargi**, car aux différents niveaux - local, national, européen - les Pouvoirs publics sont conscients qu'elles sont aussi au cœur de leurs propres préoccupations. En témoignent notamment les problématiques qu'énonce l'Union européenne, soucieuse tout à la fois d'accroître la participation des femmes au marché du travail, de favoriser le développement de l'enfant et le bien-être des familles, de soutenir la croissance économique, d'améliorer la viabilité des systèmes de protection sociale, de promouvoir une répartition plus égalitaire des tâches domestiques entre hommes et femmes, etc. Mutatis mutandis, ces questions de conciliation se posent également au niveau de la gestion locale. Elles prennent une nouvelle importance dans le cadre d'une meilleure gestion des âges et des temps qui s'impose désormais pour relever le défi démographique.

<sup>21</sup>Pour une vue élargie des problématiques de la conciliation, cf. annexe 5 : *Le "boulot" et les "marmots" : des contraintes et des choix*. Voir aussi chap. 6 ci-après.

### *Questions-clés autour de la conciliation*

Comment une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale peut-elle aider à résoudre les problèmes liés au vieillissement démographique ?

Comment peut-on encourager une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes ?

Faut-il lier l'octroi de certaines prestations ou avantages (congés...) à un partage égal entre les deux sexes ?

Comment rémunérer de manière adéquate les deux parents participant aux congés parentaux ?

Comment stimuler davantage l'offre de structures de garde d'enfants (crèches, écoles maternelles, etc.) et de soins aux personnes âgées, à la fois par les collectivités publiques et les entreprises ?

Un taux réduit de TVA appliqué aux services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées peut-il contribuer à leur développement ?

Comment permettre aux parents, notamment aux jeunes couples, d'accéder au marché du travail, de répondre à leurs besoins de carrière et d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent ?

Commission européenne, 2005<sup>22</sup>

Selon le rapport Godet-Sullerot au Conseil d'Analyse Economique du Premier ministre, sur *La famille, une affaire publique*<sup>23</sup> (CAE-57, nov. 2005), dans les sociétés modernes, **douze tendances bouleversent la famille** :

- l'augmentation de la fécondité avec le travail féminin,
- la baisse de la fécondité malgré le désir d'enfant insatisfait,
- la descendance finale ne serait plus assurée en France,
- le retard des naissances et ses risques,
- la baisse de la fécondité avec le niveau de formation des femmes,
- les bienfaits démographiques des naissances hors mariage,
- la montée des divorces et des séparations,
- les risques de la dissolution familiale,
- la progression du travail féminin quel que soit le nombre d'enfants,
- l'augmentation des taux d'activité des femmes avec leur niveau de formation,
- la féminisation massive de certains métiers et du temps partiel,
- la production domestique reste conjuguée au féminin.

Le simple énoncé de ces questions et tendances suggère l'ampleur des **enjeux de société, qui ne se limitent pas à ceux de la famille** : il serait déraisonnable de continuer à se reposer sur elle pour effectuer bien des arbitrages qui la dépassent... et sur **la femme** pour rester la **principale variable d'ajustement** des différentes sphères - familiale, sociale, professionnelle.

### *La conciliation "cache-sexe"*

La situation des femmes, en France comme dans la plupart des pays de l'OCDE, présente ainsi les caractéristiques suivantes : leur taux d'activité est de plus en plus élevé, elles sont de plus en plus

formées et qualifiées, elles sont à ce point installées dans l'emploi que l'arrivée d'un enfant ne se traduit plus par une interruption de carrière (sauf mesure désincitative), elles continuent

<sup>22</sup>Commission des communautés européennes, *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations*, Livre vert, Bruxelles, 16 mars 2005.

<sup>23</sup> Cf. <http://www.cae.gouv.fr/rapports/57.htm>

néanmoins de prendre en charge l'essentiel des tâches domestiques et de l'investissement en temps parental. Ainsi, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle apparaît encore

une notion "cache-sexe"<sup>24</sup>, les femmes restant la variable d'ajustement permettant l'articulation entre les différentes sphères économique, familiale, domestique et sociale.

Rapport Godet-Sullerot, CAE-57 <http://www.cae.gouv.fr/rapports/57.htm>

## ● "Mais qui va garder les enfants ?"<sup>25</sup>

Même s'il existe encore des tenants du statu quo, qui se satisfont de cet abandon aux femmes et aux familles d'une fonction régulatrice qui normalement incombe à la collectivité, ils doivent se rendre à l'évidence : **ça ne peut plus marcher !** Et même s'ils restent fermés aux arguments fondés sur la politique de la famille, sur les droits des femmes ou sur la politique de conciliation, ils devront se résoudre à un constat lucide : le dynamisme démographique d'une collectivité, donc son avenir, dépend désormais davantage de choix politiques de ses dirigeants que des efforts spontanément consentis par les personnes qui veulent avoir des enfants...

Avant de préciser ce point, un bref rappel s'impose sur un aspect qui ne devrait même plus mériter qu'on s'y arrête : le fait que certains veulent voir dans le travail des femmes un obstacle à la vitalité démographique du pays. Bien que mise en cause par de nombreux travaux conduits depuis plusieurs années, cette croyance reste très présente. Pour faire simple : d'une part "ça marche dans l'autre sens" (beaucoup renoncent à travailler pour avoir des enfants) ; d'autre part la question ne se réduit pas à cette opposition élémentaire.

A la base, on trouve une idée reçue selon laquelle les femmes qui choisissent de travailler font ce choix *contre* celui d'avoir des enfants : "*si les femmes restaient à la maison, elles donneraient davantage d'enfants à la nation*" ! Les choses ne sont pas si simples, particulièrement en France, même si cela peut se vérifier dans certains pays... précisément ceux où, entre autres, les dispositifs de garde d'enfant sont indigents. Ce qui a contrario confirme l'importance de s'intéresser à ces dispositifs, pour peu qu'on ait effectivement **la volonté d'offrir le choix** à ceux (et, dans la pratique, surtout à *celles*) qui souhaitent à *la fois* avoir des enfants et travailler. Cette idée reçue se combine par ailleurs avec d'autres présumés tout aussi contestables. Par exemple des assimilations implicites - ainsi, il reviendrait *naturellement* aux femmes de garder les enfants... probablement parce qu'il leur revient naturellement de les porter ! Quel rapport y a-t-il entre les deux situations ?

Parmi les travaux qui tordent le cou à ces visions réductrices, on renverra notamment aux études de la DARES (Ministère de l'Emploi) qui montrent que la relation entre le désir d'enfant et la volonté de poursuivre une activité professionnelle est plus complexe ; de plus, comme on le verra ensuite, la question se pose de moins en moins en ces termes binaires. A ce sujet, voir notamment une note synthèse de la DARES<sup>26</sup> qui, en quelques pages, fait un tour assez complet de la question (*voir aussi annexe 5*).

<sup>24</sup>Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, collection Repères, Paris, 2000.

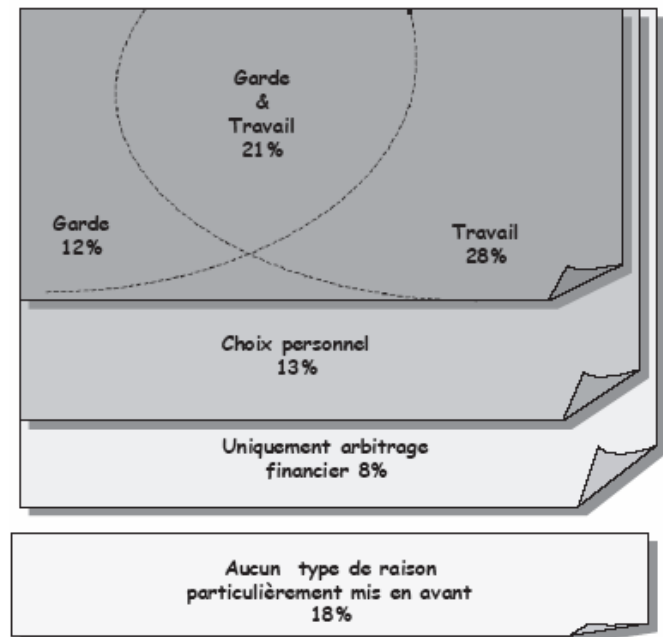
<sup>25</sup>Commentaire de M. Laurent Fabius suite à l'annonce d'une possible candidature de Mme Ségolène Royal à la Présidence de la République (sept. 2005).

<sup>26</sup>Premières Synthèses N° 29-2, juillet 2003 : "Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ?" <http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/titres/titre1962/integral/2003.07-29.2.pdf>,

### Pourquoi une mère sur 7 est inactive

Même si l'activité féminine a très fortement augmenté ces quarante dernières années, notamment parce que les femmes interrompent moins leur activité professionnelle à la naissance d'un enfant, leurs taux d'activité restent conditionnés, à la différence de ceux des hommes, par la présence et l'âge des enfants. Ainsi, la proportion de femmes avec enfant(s) qui sont inactives est bien supérieure à celle des hommes dans la même situation : en moyenne 14,2 % contre 1,4 %. Les femmes qui ont arrêté de travailler à la naissance d'un enfant sont majoritairement ouvrières ou employées, moins diplômées et avec plus d'enfants que leurs consœurs ayant conservé une activité professionnelle avec un enfant en bas âge. La moitié d'entre elles invoquent comme raison principale la volonté de se consacrer pleinement à leurs enfants, l'autre moitié des raisons financières ou d'organisation. Quels que soient les motifs mis en avant, **la moitié des femmes interrogées auraient souhaité continuer à travailler et indiquent que des changements dans leurs conditions de travail, les modes de garde ou encore l'organisation familiale auraient pu le leur permettre**. Les trois quarts envisagent de reprendre le travail à une date déjà fixée, en général au plus tard aux trois ans de l'enfant.

#### Les raisons avancées pour avoir arrêté de travailler



Dares Premières Synthèses 07/03 : <http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/titres/titre1962/integral/2003.07-29.2.pdf>

### ● Médiation, dissociation des rôles : qui régule quoi ?

Si l'on ne peut plus attendre des femmes et des familles qu'elles continuent à assurer spontanément la fonction de régulation du système, ce n'est pas simplement "parce qu'un ressort s'est cassé" mais, plus fondamentalement, parce que **c'est le système qui a changé**.

#### Activité féminine et différences de fécondité en Europe : 3 phases

Rendus perplexes par les différences de fécondité observées entre les pays européens (de 2 à 1,2 enfant par femme), certains en cherchent l'explication par des analyses transversales et des facteurs économiques (conjuncture, contrainte de revenu, coût d'opportunité pour père et mère) ou sociologiques qui justifient à peine 10 % des écarts. En revanche, une analyse longitudinale et historique de la "transition de l'activité professionnelle des femmes", décalée dans le temps d'un pays à l'autre, apporte la solution.

La vie familiale et professionnelle des femmes s'organise en effet en trois phases :

- **la phase traditionnelle**, avec un indice de fécondité élevé et un faible taux d'activité externe à la famille, où en sont les pays en développement ; les femmes y ont beaucoup d'enfants et travaillent rarement en dehors de la famille. La "théorie des deux sphères" de Jean-Jacques Rousseau domine les rapports entre les sexes : la femme dans la Famille, l'homme dans la Cité ;

synthèse de travaux de la DARES (D.Meda et M. Wierink) et du CREDOC (M.-O. Simon). Ces résultats sont régulièrement confirmés depuis.

- **la phase de transition**, où le taux d'activité féminin augmente et l'indice de fécondité baisse, où en sont les pays méditerranéens ; mieux éduquées, les femmes aspirent à travailler et répondent aux besoins modernes des entreprises ; soumises au dilemme enfant/emploi, elles réduisent alors le nombre de leurs enfants ;
- **la phase moderne**, où le taux d'activité féminin se stabilise à un niveau élevé et où l'indice de fécondité peut, lui, remonter ou se fixer entre 1,4 et 2 enfants par femme ; phase où en sont à la fois la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. **La fécondité dépend alors de l'aide apportée aux femmes pour concilier travail et famille.**

Béatrice Majnoni d'Intignano<sup>27</sup>

Donc, le système a changé, on est entré dans la "phase moderne" et il serait vain d'attendre des comportements relevant d'une phase antérieure : si la collectivité veut des enfants, elle doit s'en donner les moyens - et en priorité favoriser la conciliation.

Simultanément, d'autres évolutions sont intervenues, qui renforcent cette tendance. C'est notamment le cas avec l'essor et la diversification de toutes sortes de **médiations** : l'élaboration et l'utilisation des biens ou services s'inscrivent dans des systèmes sociaux ("sociétaux") de plus en plus complexes, qui impliquent un nombre croissant d'acteurs et allongent la distance entre une cause et ses effets. Ainsi, dans le cas de la garde d'enfants, la dissociation des rôles entre prescripteurs, décideurs, payeurs, prestataires et bénéficiaires s'accroît et se diversifie : les choix des familles sont conditionnés par la nature, mais aussi par la lisibilité, des dispositifs mis en œuvre à ces différents niveaux. En tout état de cause, du fait de ces détours, de cet allongement de la "distance cause-effet", la régulation spontanée par les femmes devient illusoire.

De plus, consciemment ou non, les arbitrages "marmot/boulot" ne se réduisent pas à une hiérarchisation simple entre des priorités relevant des deux sphères bien spécifiées, la sphère familiale et la sphère professionnelle. Ces arbitrages relèvent largement d'une **recherche permanente d'équilibre dans un univers comportant plusieurs dimensions.** L'approche par les renoncements en donne une illustration.

### *Les renoncements liés au manque de temps*

L'enquête IPSOS-Chronopost a interrogé les salariés sur leurs renoncements liés au manque de temps en distinguant plusieurs types d'occupation possibles. (...)

La fréquence de ces renoncements diffère largement selon les activités concernées. Ainsi, les salariés renoncent le plus souvent aux activités personnelles (s'occuper de soi pour 50 % des salariés), sociales (voir des amis, sortir, s'amuser pour 47 % des salariés, ou participer à une vie associative, syndicale ou politique pour 48 % des salariés) ménagères (pour 40 % des salariés) ou administratives (faire des démarches auprès

d'administrations, banque, poste, pour 44 %). Les renoncements sont beaucoup moins fréquents concernant le temps passé avec le conjoint (25 %) et encore moins pour s'occuper de leur(s) enfant(s) à la maison (14 %) ou passer du temps libre avec leur(s) enfant(s) (19 %). Une hiérarchie des renoncements se dégage ainsi clairement : les salariés renoncent plus facilement (ou moins difficilement) à s'occuper d'eux, ou aux activités sociales, ménagères ou administratives, moins facilement aux activités qui concernent leur couple, et difficilement à celles qui concernent leur(s) enfant(s).

G. Cette, N. Dromel, D. Méda - conciliation & renoncements<sup>28</sup>

<sup>27</sup> Béatrice Majnoni d'Intignano : *Activités féminines et différences de fécondité en Europe*, Population et Avenir, n° 668, mai-juin 2004.

<sup>28</sup> Gilbert Cette, Nicolas Dromel, Dominique Méda, *Conciliation entre vies professionnelle et familiale et renoncements à l'enfant*, Revue de l'OFCE n° 92, janvier 2005. <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/7-92.pdf>

Pour ceux qui douteraient encore de la pertinence d'une remise en cause de la "vision en 2-D" (cf. *supra* chap. 3), les auteurs mettent les points sur les "i" : "Lorsque les activités sont regroupées en deux grandes catégories, vie professionnelle et vie personnelle, la nécessité d'arbitrer entre ces deux vies est deux fois moins souvent signalée (environ 40 % des salariés) que les renoncements évoqués plus haut. Ce résultat étonnant suggère que de nombreux salariés signalant un ou des renoncements (la moitié d'entre eux environ) acceptent comme un impératif de mener conjointement vies professionnelle et personnelle et n'ont pas l'impression de devoir arbitrer entre ces deux vies mais plus précisément entre diverses activités de la vie personnelle" - et de la vie sociale.

Parmi les dimensions prises en compte dans cette recherche d'équilibre, en relation avec la question de la garde d'enfant, on retiendra des facteurs aussi divers que "l'offre" des politiques publiques, la disponibilité et la nature de certaines formes de services, les conditions de travail, l'environnement socio-culturel dont pourra (pourrait) bénéficier la famille (éventuelle)... Dans un tel contexte, il ne sera pas indifférent d'avoir ou non le choix entre des formules "traditionnelles" et des prestations plus souples, entre des approches plus ou moins standardisées ou individualisées, etc. On a évoqué par ailleurs le risque de confusion entre des situations qui ne sont pas de même nature, par exemple entre baby-sitting occasionnel et garde d'enfant au quotidien : il faut apprécier toute la portée d'un choix entre ce qui est **un service de commodité** et ce qui est **une prestation qualifiée**, dans un champ socio-éducatif particulièrement délicat, comportant de grands enjeux. On mesure ici l'importance de l'accent mis par les promoteurs de l'accueil en relais sur la professionnalisation de la prestation et sur la concertation avec les parents, afin d'inscrire la prestation de garde dans le **projet éducatif** choisi par ces derniers.

Le choix dont il est question ici est celui du mode de garde ; plus précisément, c'est l'arbitrage que sont amenés à faire les parents entre un projet éducatif, un projet professionnel et d'autres composantes d'un projet de vie ; leur liberté tient en grande partie aux **marges de manœuvre** plus ou moins larges que leur offriront les politiques publiques.

Les élus ont donc une importante responsabilité à ce titre. Non pas pour interférer avec ce choix éducatif, qui appartient aux parents, mais pour définir le système dans lequel il s'inscrit. Ce qui renvoie à l'interrogation sur les finalités, car il faudra se poser bien des questions (et y répondre !) comme celle-ci : veut-on ou non créer un cadre qui permette et stimule cette **liberté de choix** ? Si oui, il faut s'en donner les moyens en favorisant la mise en oeuvre de dispositifs d'accueil qui rendent ce choix **effectif**... Si non, il faut prendre son parti des conséquences à attendre, par exemple en termes de dénatalité ou, pourquoi pas, de **"délocalisation des familles"** : la concurrence entre collectivités locales est déjà réelle en matière d'implantations d'entreprises ou de destinations touristiques ; rien n'interdit de penser qu'elle pourrait aussi le devenir quant aux prestations ou services que les familles s'estiment en droit d'attendre pour favoriser la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale...

## ● La collectivité doit assumer son rôle : gouvernance, optimisation...

Pour mieux percevoir la portée de ces évolutions, prenons une analogie avec une situation relevant des mêmes processus, mais dont les expressions sont plus simples : la sophistication progressive de l'organisation d'un service public de transport des personnes. Témoignage d'un maire :

*Notre commune est la plus petite de la CommAgglo (communauté d'agglomération) et la plus excentrée. Autrefois, nous devions financer un service d'autocars pour emmener collégiens, lycéens, etc. le matin et les ramener le soir. C'était un coût très lourd pour notre petit budget, en contrepartie d'un service très réduit : ponctuel, point à point, un aller le matin et un retour le soir, à des heures et sur des trajets qui ne convenaient pas à bien des personnes, notamment pour aller au travail.*

**La 1<sup>ère</sup> révolution a été celle de "l'intelligence collective"**, avec l'approche de la question au niveau intercommunal : le réseau de bus urbains, pris en charge par la CommAgglo, a été élargi à tout le territoire intercommunal. Avec le jeu des péréquations et autres clés de répartition, notre contribution budgétaire au réseau correspondait à peu près au budget de l'ancien "ramassage" devenu inutile. Donc pour le même prix, on avait un service nettement accru : un vrai quadrillage de tout le territoire intercommunal, ouvert à tous, avec des bus toutes les 20 minutes !

**La 2<sup>ème</sup> révolution a été celle de "la gouvernance"**, dont la première retombée concrète a été un partenariat avec les entreprises et d'autres employeurs, qui ont accru leur participation au financement du réseau moyennant une meilleure desserte des zones d'activité en fonction des besoins de leurs salariés ou des attentes de leurs clients.

**La 3<sup>ème</sup> révolution a été celle de "l'optimisation du système"**. Car des bus à longueur de journée sur tout le réseau, alors qu'il n'y a pas de passagers sur certains tronçons à certaines heures, ça fait vite des centaines de kilomètres "à vide". Arrêter le service aux heures creuses aurait posé un problème à certaines personnes : M. X pour aller à l'hôpital faire sa piqûre 3 fois par mois, Mme Y pour garder ses petits-enfants 2 ou 3 fois par semaine, etc. Maintenir tout le dispositif au nom du service public aurait fait payer très cher à la collectivité la satisfaction de quelques besoins ponctuels. La solution a consisté à prendre en charge ces déplacements atypiques dans le cadre d'une "prestation taxi" dont on a défini collectivement les règles du jeu. Bien sûr, quand l'idée a été lancée, certains ont protesté au nom de grands principes, mais le bon sens a gagné : il est évident qu'il aurait été idiot de choisir entre l'intégrisme du "respect du service public" consistant à faire rouler des bus vides et celui de la "rentabilité" consistant à ignorer la demande sociale, alors qu'avec un peu de matière grise on pouvait tout concilier !

Le parallélisme avec l'accueil en relais est frappant. Cet exemple est plus directement "parlant" que celui de l'accueil en relais, dans la mesure où il peut être ramené à quelques causalités directes, plus visibles que les problématiques de la garde d'enfants, dont on a vu qu'elles pouvaient s'enchevêtrer avec beaucoup d'autres. Mais les "ingrédients" sont rigoureusement les mêmes : intelligence collective, gouvernance et optimisation.

Plus généralement, ces problématiques sont communes à bien d'autres domaines (système éducatif, système de santé, assurance-maladie, etc.), où des dispositifs institutionnels ont été mis en place à une certaine époque, souvent à la charnière du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècles, en réponse aux besoins du moment ; par la suite, non seulement les institutions sont restées "calées sur leur feuille de route initiale", répondant de plus en plus mal à de nouvelles attentes, mais elles ont accru la quantification et la spécialisation de leurs approches, alors que les besoins sociaux devenaient plus qualitatifs et plus complexes (c'est "le retard du politico-institutionnel", un casse-tête situé en amont des choix politiques).

Zoom... [cf. <http://www.algoric.com/ti/118.htm> ]

### *Des besoins saturables aux aspirations contradictoires*

Un élément-clé de la mutation actuelle est que les sociétés occidentales, organisées en fonction de besoins quantitatifs aujourd'hui assez largement satisfaits, sont encore mal préparées pour répondre aux nouvelles aspirations, plus qualitatives, des personnes. Pourtant, la satisfaction de celles-ci, dans une perspective plus générale de promotion de la personne, ne devrait-elle pas être la finalité essentielle de l'action ? Or, précisément, dans les régulations qui caractériseront le "nouvel état" de la société,

ces aspirations semblent susceptibles de jouer un rôle primordial. Mais la difficulté est grande, car **contrairement aux besoins quantitatifs** qui sont **simples, matériels et complémentaires** (se nourrir, se vêtir, se loger...), **les aspirations qualitatives sont complexes, "dématérialisées" et contradictoires** entre elles : autonomie et convivialité, initiative et sécurité, créativité et homogénéité, expression individuelle et discipline collective, utilitarisme et hédonisme, ordre et mouvement, liberté et égalité...

L'accueil en relais témoigne d'une approche moderne et ouverte de ces mêmes problématiques. Certes, le champ de la garde d'enfant n'a pas la complexité des systèmes de santé ou d'éducation. Il n'en est pas moins exemplaire à différents titres : parce qu'il s'est trouvé des acteurs économiques et sociaux (à commencer par les initiateurs de GEPETTO) pour engager et développer cette **innovation sociale** ; parce qu'il s'est trouvé des institutions nationales et européennes pour soutenir et amplifier ces initiatives, voire les systématiser ; parce que la CNAF a su adopter une lecture ouverte de ses règles (notamment celles de type "on ne finance que des dispositifs collectifs") et contribuer au financement d'un dispositif "formellement" individuel. Formellement, car c'est bien la société dans son ensemble qui en tire le plus grand bénéfice, comme dans notre analogie avec les transports publics, où de la même façon la collectivité finance les taxis individuels de Mme Y et M. X.

*Le malaise de l'inextricable  
provient de notre désir de tirer sur la ficelle emmêlée  
au lieu de la dénouer nœud par nœud.  
André Arnoux*

*Le discours politique, simple, absolu, qui ne fait jamais mention des contreparties,  
qui n'indique jamais qui paiera, qui ne va jamais jusqu'au bout, devra donc être revu.  
Il y faudra du temps. Ni les élus ni les citoyens ne sont prêts à tenir ou à entendre ce nouveau langage.  
Jean Sérisé*

*Dans un monde qui bouge, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement.  
Francis Blanche*

*Regarder un atome le change,  
regarder un homme le transforme,  
regarder l'avenir le bouleverse.  
Gaston Berger*